



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 11049

Texte de la question

M. Alain Juppé appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les préoccupations de certains étudiants en médecine quant à la mise en place de la réforme de l'internat en médecine dès 2004. Tout d'abord, les étudiants actuellement en 6e année qui passent le concours en 2003 (concours ancienne formule) auront-ils le droit de bénéficier d'une deuxième chance comme c'est le cas aujourd'hui, dans les mêmes règles d'organisation et de programme ? Il semblerait en effet qu'aucune mesure transitoire n'ait été prévue pour cela. D'autre part, les étudiants de 4e année et de 5e année, qui seront en 2004 les premiers à expérimenter le nouveau concours, sont inquiets et critiquent l'imprécision d'épreuves nouvelles auxquelles ils n'auront pas été préparés. Pour toutes ces raisons, ces étudiants souhaitent que la mise en place de cette réforme soit repoussée en 2008, afin qu'elle s'applique aux élèves actuellement en 1re année de médecine qui pourront ainsi être mieux préparés au concours qu'ils passeront six ans plus tard. Il lui demande de bien vouloir lui donner son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

La loi du 17 janvier 2002 dite de modernisation sociale dispose que les nouvelles modalités d'accès au troisième cycle des études médicales entreront en application à la rentrée universitaire 2003-2004. Néanmoins les dispositions transitoires telles qu'elles sont prévues dans le décret d'application actuellement en cours d'élaboration, permettront aux étudiants actuellement en sixième année, qui ont déjà tenté une fois le concours de l'internat ancienne formule, de choisir pour leur deuxième tentative, entre le concours ancienne formule et nouvelle formule. De la même manière, afin de ne pas pénaliser les étudiants, il a été prévu de surseoir, jusqu'en 2008, à la mise en oeuvre du commentaire d'articles scientifiques dans la définition des épreuves du nouvel examen classant national.

Données clés

Auteur : [M. Alain Juppé](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11049

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 472

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2071